

# RETRAIT D'UNE DECLARATION PREALABLE

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
<b>Demande d'annulation réceptionnée le 10/02/2025</b>	<b>N° DP 068 376 24 J 0154</b>
<b>Par :</b> Monsieur Antoine CAYAN <b>Demeurant à :</b> 6 impasse des Crêtes 68270 WITTENHEIM <b>Pour :</b> Création de 4 places de stationnement Création d'une terrasse tropéziennne Création d'un logement supplémentaire <b>Sur un terrain</b> 2 rue d'Ilzsch <b>sis à :</b> Cadastéré : 42 0157, 42 0074	Surface plancher totale : 276,44 m <sup>2</sup>  <b>Destination : Habitation</b>

## Le Maire

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la demande de Déclaration préalable - Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis déposée le 05/08/2024 par Monsieur Antoine CAYAN pour la création de 4 places de stationnement, la création d'une terrasse tropéziennne et la création d'un logement supplémentaire et accordée le 23/09/2024,

Vu la demande d'annulation reçue le 10/02/2025,

## ARRETE

**ARTICLE UNIQUE :** la demande Déclaration préalable - Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis susvisée est **annulée**.

Fait à WITTENHEIM

Le 27 Fév. 2025

Joseph WEISBECK

Adjoint au Maire,

Délégué à l'Urbanisme, aux Transports Collectifs, à  
l'Environnement et à l'Aménagement du territoire



*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 421-2-4 du Code de l'Urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa transmission.*